



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 6128

Texte de la question

M. Alain Marleix souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la fait que le montant du taux d'intérêt des prêts calamités agricoles (6 %), actuellement appliqué, est trop élevé et ne correspond pas à l'attente des agriculteurs dont le préjudice subi entraîne souvent une dépense importante. Afin d'aider les agriculteurs à faire face à leurs lourdes charges, il lui demande s'il ne pourrait pas être envisagé de réviser le taux et le plafond de ce type de prêt.

Texte de la réponse

Un abaissement des taux des prêts calamités a été décidé pour tenir compte de l'évolution des conditions du marché. Le texte réglementaire traduisant cette décision va intervenir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6128

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3878

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1775